AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0239
FR0000125684-FS0076

26 janvier 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ZODIAC AEROSPACE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 janvier 2018, complété notamment par un courrier reçu le 25 janvier 2018, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 janvier 2018, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société UBS Switzerland AG qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société ZODIAC AEROSPACE et détenir, directement et indirectement, 15 064 398 actions ZODIAC AEROSPACE représentant autant de droits de vote, soit 5,15% du capital et 3,18% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
UBS AG	14 914 915	5,10	14 914 915	3,94
UBS Switzerland AG	149 483	0,05	149 483	0,04
Total UBS Group AG	**15 064 398**	**5,15**	**15 064 398**	**3,98**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ZODIAC AEROSPACE hors marché.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 3 383 102 actions ZODIAC AEROSPACE (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) réparties comme suit :

- 183 075 actions ZODIAC AEROSPACE faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de la conclusion d'un prêt de titres portant sur lesdites actions ZODIAC AEROSPACE ; et

- 3 200 027 actions ZODIAC AEROSPACE faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de leur transfert à titre de *collateral.*

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 3 750 actions ZODIAC AEROSPACE (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) résultant de la conclusion d'un contrat « *equity swaps* » à dénouement en espèces portant sur 3 750 actions ZODIAC AEROSPACE, arrivant à échéance entre le 9 janvier 2019.

[1] Sur la base d'un capital composé de 292 716 456 actions représentant 378 565 423 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.